



Article scientifique

Article

2014

Published version

Open Access

This is the published version of the publication, made available in accordance with the publisher's policy.

Adaptation et résilience : critique de la nouvelle éthique de la politique
environnementale internationale

Felli, Romain

How to cite

FELLI, Romain. Adaptation et résilience : critique de la nouvelle éthique de la politique
environnementale internationale. In: *Éthique publique*, 2014, vol. 16, n° 1, p. 101–120.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:37250>

ADAPTATION ET RÉSILIENCE :
CRITIQUE DE LA NOUVELLE ÉTHIQUE
DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE
INTERNATIONALE

ROMAIN FELLI
Université de Genève

Résumé : La présente contribution se propose de traiter de la possible émergence d'une nouvelle norme internationale en matière de politique environnementale qui viendrait renforcer la norme actuelle de l'environnementalisme libéral. Dans un contexte marqué par un pessimisme croissant quant à la possibilité pour nos sociétés d'éviter les effets les plus nuisibles du changement environnemental, et du changement climatique en particulier, le langage des organisations internationales chargées de la gouvernance de l'environnement marque un tournant « adaptatif ». Le but de la politique environnementale internationale serait désormais moins de lutter contre les changements environnementaux que de créer les conditions dans lesquelles les individus, les régions, les systèmes socioécologiques, voire les États, pourraient non seulement « vivre avec » ce changement, mais même en tirer profit. L'émergence de la « résilience » comme éthique est la condition de cette nouvelle manière productive de concevoir les rapports entre changement environnemental et société.

Changer le monde ? Quelle drôle d'idée ! Il est très bien comme ça le monde. Pourquoi le changer ?

OSS 117, Rio ne répond plus, film français, 2009.

En faisant référence aux « enjeux éthiques » des politiques environnementales, on peut vouloir attirer l'attention sur l'évaluation normative qu'il

est possible de faire du contenu de ces politiques, par exemple à partir d'une théorie de la justice. Mais le concept d'enjeux éthiques renvoie aussi aux « productions d'éthique » dont les politiques environnementales ont besoin pour remplir leur but. Dans le présent article, j'aimerais attirer l'attention sur une hypothèse qui, si elle se révélait correcte, pourrait avoir des conséquences importantes sur la compréhension de la manière dont les sociétés contemporaines organisent (consciemment ou non) leurs rapports au monde biophysique. Cette hypothèse est que l'orientation normative des politiques internationales en matière d'environnement se dirige vers des politiques d'« adaptation » au changement environnemental, et que la forme de cette adaptation est de plus en plus néolibérale¹. Le type de sujet humain que ces politiques visent à susciter – un sujet « adaptable » au changement environnemental – contient les qualités qui le rendent également productif dans un contexte capitaliste. L'éthique de la flexibilité, du rebond et de l'adaptation constante répond ainsi au double impératif de résoudre et déplacer les conséquences de la crise environnementale, d'une part, de poursuivre l'accumulation capitaliste, d'autre part (Taylor, 2009).

Il s'agit là d'une hypothèse très générale et qu'il conviendra de décliner suivant les contextes et les niveaux d'analyse. Je m'en tiens ici à des indications relatives aux discours sur l'adaptation au changement environnemental produits par des organisations internationales, même si les tendances relevées peuvent certainement être repérées ailleurs. Le présent article a une vocation prospective et je n'ai pas encore les moyens empiriques de vérifier mon hypothèse². Il importe également de souligner que je m'intéresse ici aux discours uniquement sans définir les difficultés qu'ils rencontrent ni les résistances qu'ils peuvent susciter. Enfin, je suis conscient qu'il existe un décalage entre les discours que peuvent tenir les institutions et leurs pratiques effectives, même si la production de discours est en soi une pratique qui produit des effets concrets.



1. Ce qu'avec Noel Castree nous avons appelé la « néolibéralisation de l'adaptation » (Felli et Castree, 2012).

2. C'est l'enjeu d'une recherche en cours (*The political life of an idea: resilience to environmental change in international organisations*) pour laquelle j'ai obtenu un financement du Fonds national suisse de la recherche scientifique (subside Ambizione, n° 148071 ; 2013-2016), que je souhaite remercier ici.

NORMES DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE INTERNATIONALE

Avant que de déterminer le contenu de cette nouvelle norme, il convient de rappeler brièvement la situation actuelle des politiques environnementales internationales. Dans son ouvrage classique, Steven F. Bernstein (2001) distingue trois phases de ces politiques. Comme constructiviste, il relève des ensembles de « normes » (quel est le but poursuivi par la politique internationale ? pourquoi ? avec quels moyens ? etc.) qui cadrent et informent les actions des États au cours de ces différentes périodes. Les normes définissent des identités, des types de comportement souhaitables ou attendus ; ce qui ne signifie pas que tous adoptent le même comportement, mais que la justification des comportements se fait en référence à la norme dominante (y compris pour s'en démarquer). Ces normes ne relèvent pas nécessairement du droit positif, mais peuvent aussi s'exprimer dans des institutions ou des discours.

Leur compréhension permet d'analyser les transformations dans les politiques environnementales sans présupposer qu'elles répondent directement à des impératifs techniques ou découlent de la nature des problèmes ciblés. La « politisation », ou la « dépolitisation », de certains sujets implique des différences de cadrage entre les périodes, c'est-à-dire des manières différentes de choisir les sujets (donc d'en ignorer d'autres), de les aborder, d'en souligner certains aspects (donc d'en laisser d'autres dans l'ombre), et ultimement de proposer des solutions.

Les trois grandes phases normatives de la politique environnementale (Bernstein, 2001 : 109) sont la protection de l'environnement (1970-1980), la croissance durable gérée (1980-1990) et l'environnementalisme libéral (1990-2000). Pour illustrer ses analyses, Bernstein se concentre sur trois moments clés de chacune de ces normes : la Conférence de Stockholm en 1972, le rapport de la Commission sur l'environnement et le développement (rapport Brundtland) et finalement le Sommet de la Terre à Rio en 1992.

La norme de la protection de l'environnement (Bernstein, 2001 : 31-49) se cristallise lors de la Conférence de Stockholm, dans le contexte d'une forte tension entre les objectifs de protection et de conservation de l'environnement défendus par les pays industrialisés et ceux du

développement économique appuyés par les pays du Sud. À un point de vue strictement « conservationniste » est substituée une perspective plus large qui juxtapose les questions d'environnement et de développement, tout en continuant à les considérer comme parfois contradictoires. Le but de la politique consiste à gérer les équilibres entre ces différents objectifs. Cette norme suppose qu'il est généralement nécessaire de faire un choix entre le développement ou l'environnement, et donc que ces deux objectifs sont en large partie incompatibles.

La norme de la croissance durable gérée³ vient proposer une première résolution de l'opposition entre environnement et développement (qui est lui-même de plus en plus réduit à la notion de croissance). Elle résulte d'un compromis entre les positions des pays du Nord et du Sud après la Conférence de Stockholm. Les pays industrialisés capitalistes, au sein de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) notamment, promeuvent la possibilité d'internaliser la contrainte environnementale dans le fonctionnement d'une économie de marché, en particulier grâce au principe du pollueur-payeur qui doit se concevoir comme une manière de limiter, voire d'éviter les régulations environnementales qui iraient à l'encontre du libre marché et du libre-échange international. Le système de prix doit refléter de manière correcte les coûts environnementaux des produits, afin de permettre aux consommateurs d'arbitrer eux-mêmes entre différents produits. Ce principe permet de maximiser la croissance économique sous contrainte environnementale. La Conférence de l'OCDE de 1984, « Environnement et économie » (voir Bernstein, 2001 : 52), promeut l'idée que croissance et environnement peuvent se renforcer mutuellement. Au sein des pays industrialisés, la théorie de la modernisation écologique achève la construction théorique de cette idée (Hajer, 1995)⁴. Pour les pays en développement, la suite de Stockholm est plutôt marquée par la volonté de développer un nouvel ordre économique mondial (Conférence de



3. Bernstein (2001 : 69) qualifie ainsi (*managed sustainable growth*) la norme qui est connue en général sous le nom de « développement durable », à raison à notre sens (Felli, 2008) puisqu'il cherche à souligner la prééminence de l'objectif de croissance économique au sein du « développement durable ».

4. La modernisation écologique est « le discours qui reconnaît le caractère structurel de la crise écologique, mais suppose néanmoins que les institutions politiques, économiques et sociales existantes peuvent internaliser le besoin de se soucier de l'environnement » (Hajer, 1995 : 25).

Cocoyoc, 1974) qui ne reposerait pas sur le libre fonctionnement du marché (Bernstein, 2001 : 54-56). Pour ces pays, la politique internationale devrait viser à satisfaire les besoins de base des plus démunis, partager les ressources et respecter la souveraineté des États sur leurs ressources.

La commission Brundtland, qui publie en 1987 le rapport *Notre avenir à tous*, reprend la perspective des pays industrialisés capitalistes sur la compatibilité entre croissance économique et environnement, mais intègre également les demandes du Sud visant à faire en sorte que cette internalisation soit gérée en vue d'objectifs de développement (Bernstein, 2001 : 60-69). Ce rapport recadre la politique internationale en matière d'environnement autour de la croissance économique. La croissance devient le but fondamental, mais cette croissance doit être gérée et organisée pour produire les effets escomptés ; elle ne peut pas être laissée à la libre opération des marchés.

Finalement, la norme de l'environnementalisme libéral se cristallise au Sommet de Rio en 1992 et devient le paradigme dominant de la politique environnementale telle qu'elle s'exprime dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son protocole de Kyoto. Cet environnementalisme libéral est la traduction dans les politiques environnementales de l'offensive néolibérale, dont on peut constater les manifestations depuis les années 1970 (Bernstein, 2001 : 70-121 ; Castree, 2008 ; Newell, 2012 ; Paterson, 2000 ; Saurin, 2001). Au sein de cette norme, la croissance économique et la protection de l'environnement sont pensées comme étant pleinement compatibles, à condition de laisser s'opérer la logique du marché. L'internalisation de l'environnement dans le marché devient un moteur de croissance économique. Il s'agit dès lors de définir des droits de propriété clairs sur les ressources, y compris communes, de supprimer les barrières au bon fonctionnement des marchés (subventions, barrières protectionnistes au commerce international...) et là où des régulations s'avèrent nécessaires, celles-ci doivent prendre la forme d'outils de marché (comme le font les mécanismes de flexibilité du protocole de Kyoto). Cette norme cadre les débats sur les rapports socioécologiques selon des termes strictement économiques et axés sur un objectif de croissance (autrement dit, d'accumulation du capital). Ainsi, les discussions sur la régulation du changement climatique opposent les partisans d'une taxe carbone à ceux d'un marché

de permis de polluer ; deux options qui s'inscrivent tout de même dans la régulation par des outils de marché⁵.

Tel est le constat posé par Bernstein au début des années 2000. Dix ans plus tard, environ, peut-on encore tenir la norme de l'environnementalisme libéral pour dominante dans la sphère de la politique environnementale internationale ?

DE LA RECONQUÊTE AU DÉPLOIEMENT NÉOLIBÉRAL

Je souhaite ici émettre l'hypothèse que, depuis le début des années 2000, la politique environnementale internationale s'oriente vers une nouvelle norme. L'interaction entre la croissance et l'environnement est de plus en plus cadrée comme devant être productive économiquement, y compris dans ses aspects défailants. Le développement des instruments de marché dans tous les domaines des politiques environnementales (comme le climat ou la biodiversité.) ainsi que la thématique de l'« économie verte » qui a dominé le Sommet de Rio+20 en 2012 témoignent de la radicalisation de la norme libérale (Brand, 2012 ; Dutermé, 2013 ; Tordjman et Boisvert, 2012).

Cette radicalisation doit être replacée dans une transformation importante des stratégies néolibérales. On peut renvoyer à la distinction opérée par Jamie Peck et Adam Tickell (2002) entre deux phases du néolibéralisme qu'ils nomment « *roll-back neoliberalism* » et « *roll-out neoliberalism* » (et que nous pourrions traduire par « reconquête néolibérale » et « déploiement néolibéral »).

Durant la phase de reconquête néolibérale, les tenants d'un ordre favorable aux intérêts du capital ont cherché à détruire les gains, avancées et protections obtenus par la classe ouvrière dans la période d'après-guerre, que ce soit sous la forme de socialisation de la production de biens et services (éducation, santé, transports, énergie, infrastructures de réseau, logement, culture...), d'un État social redistributif, d'organisations syndicales relativement puissantes, de barrières à la mobilité internationale du capital, d'un État « développementaliste » dans le Sud, etc. (voir en particulier Clarke, 2005 ; Gough, 2002 ; Gindin et Panitch, 2012 ; Radice, 2008).



5. Par exemple, pour la Suisse, voir Ingold (2010).

La stratégie du déploiement néolibéral ne vise plus tant à effacer les traces d'une socialisation passée qu'à inscrire de manière prospective dans les institutions, les pratiques et les normes des conceptions et des types de comportement conformes au fonctionnement du marché (un point que Michel Foucault avait particulièrement bien pressenti : Lemke, 2001). Cette stratégie est parfois connue dans le domaine des politiques du développement sous le nom de *post-Washington consensus*. Ce déploiement néolibéral, dans sa dimension institutionnelle, n'a pas été remis en cause à la suite de la crise économique mondiale dans laquelle nous nous trouvons encore (Crouch, 2011 ; Saad-Filho, 2010).

La norme de l'environnementalisme libéral telle qu'analysée par Bernstein au début des années 2000 est une forme de la reconquête néolibérale, en ce sens que ses promoteurs visaient à marginaliser ou à détruire les conceptions précédentes faisant reposer la protection de l'environnement sur des outils de régulation administratifs, et en vue d'objectifs répondant à une pluralité de valeurs normatives. L'opération de l'environnementalisme libéral a consisté à réduire le cadre normatif autour de l'enjeu exclusif de croissance économique et d'y subordonner les demandes écologiques et sociales. Par exemple, la destruction de ressources ou la pollution environnementale ne sont pas critiquées au nom d'une conception normative qui attribuerait une valeur morale ou esthétique à la nature, mais en tant que ces destructions et pollutions risquent d'obérer la croissance future.

Précisons que le néolibéralisme n'a jamais été une théorie de la disparition de l'État. Elle est tout au plus une théorie de la reconfiguration des fonctions étatiques, impliquant une décroissance de ses fonctions redistributives et sociales au profit d'une croissance de ses fonctions sécuritaires et de maintien de l'ordre. Le néolibéralisme est une théorie de l'utilisation de la puissance de l'État mise au service de l'accumulation du capital, notamment au moyen de l'inculcation d'une morale de l'effort et de l'indépendance, et d'une attitude appropriée au fonctionnement du marché, en particulier du marché du travail (Bonfeld, 2012 ; Peck, 2010 ; Wacquant, 1999).

DE LA LUTTE CONTRE LA DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE À L'ADAPTATION À CETTE CONDITION

Mon hypothèse est que la norme de l'environnementalisme libéral serait entrée dans cette seconde phase du néolibéralisme. Elle serait passée de la reconquête au déploiement néolibéral. Bien sûr, le développement des instruments de marché, d'une « économie verte », participe d'un tel déploiement. Mais c'est surtout dans la prééminence des politiques d'adaptation au changement environnemental que l'on peut voir cette nouvelle norme se cristalliser.

Comme le note Lisa Schipper (2006), la thématique de l'adaptation au changement environnemental est aussi ancienne que la formulation de politiques internationales en matière d'environnement. Néanmoins, la volonté de formuler des politiques particulières en vue de favoriser cette adaptation (plutôt que de s'en remettre à la capacité humaine de s'adapter) est assez tardive, et surtout conflictuelle. La question de savoir qui doit s'adapter, à quoi et comment reste fortement débattue. Dans les années 1990, de nombreux scientifiques font remarquer que l'adaptation est le parent pauvre des politiques climatiques internationales (à la différence des stratégies d'atténuation). C'est surtout sous la pression exercée par des pays du Sud (en particulier insulaires), « vulnérables » aux changements climatiques, qui demandent l'adoption et le financement de politiques d'adaptation, que la thématique commence à s'établir. Depuis le milieu des années 2000, on peut constater que l'adaptation au changement environnemental, en particulier climatique, occupe une place importante dans la politique environnementale internationale (Livermann et Billett, 2010 ; O'Brien, 2012 ; Pelling, 2011 ; Schipper, 2006 ; Taylor, 2013 ; Verschuuren, 2013). Or cette politisation de l'adaptation, au sein de la CCNUCC, a été surtout associée à des problématiques de pays du Sud (concernant en particulier les transferts financiers ou de technologie). Comme le note Schipper, « alors que l'adaptation avait commencé sa carrière au sein du processus de la CCNUCC comme un concept écologique, elle a plus récemment été utilisée comme un synonyme de développement » (2006 : 91. Je traduis).

Ainsi comprises, les demandes issues des politiques d'adaptation comportent deux désavantages majeurs à l'aune de la norme de l'environ-

nementalisme libéral. Premièrement, elles impliquent des transferts financiers et technologiques importants de la part des pays riches vers ceux du Sud. Deuxièmement, en acceptant de tels transferts, les pays du Nord pourraient donner l'impression qu'ils se reconnaissent une part de responsabilité (au sens de culpabilité) dans la situation des pays du Sud, et dans la dégradation environnementale en général ; et que ces transferts correspondraient en quelque sorte à une compensation pour un tort causé (Schipper, 2006 : 84-85)⁶. Il n'est ainsi guère étonnant de constater que malgré les progrès des débats sur l'adaptation au sein des négociations internationales, les transferts financiers sont à peu près inexistantes ou correspondent au mieux à des réorientations de financements déjà engagés pour l'aide au développement (Liverman et Billett, 2010).

Mais à y regarder de plus près, c'est moins l'avènement de l'« adaptation » qui est frappant que la manière dont la notion d'adaptation est désormais comprise. La thématique de l'adaptation est en effet reprise par différentes organisations internationales (voir notamment WRI, 2008 ; World Bank, 2009) et sa signification ne relève plus d'une volonté de transfert de compétences et de financements, d'une organisation par les autorités publiques de mesures matérielles ou de développement d'infrastructures (digues, etc.) pour faire face aux dégradations environnementales.

Dans son fondement, la promotion de l'adaptation correspond désormais essentiellement à la production d'une éthique nouvelle centrée sur la transformation des perceptions, des attitudes et des comportements des populations considérées comme vulnérables au changement environnemental. Cette gouvernamentalité qui s'étend par l'intermédiaire des politiques d'adaptation est pleinement cohérente avec des développements semblables observés dans les domaines des politiques en matière de développement ou de sécurité (par exemple, Chandler, 2013 ; Duffield, 2012 ; Lentzos et Rose, 2009 ; Reid, 2012 ; Taylor, 2009).



6. Ces débats ne sont pas nouveaux, même si la forme qu'ils prennent peut varier. Voir en particulier à ce propos les interprétations divergentes du principe de « responsabilité commune mais différenciée » inscrit notamment dans la CCNUCC. Voir Bernstein (2001 : 105-106).

ÉTHIQUE DE RÉSILIENCE PLUTÔT QUE POLITIQUE DE TRANSFORMATION

Le concept au centre de cette conception de l'adaptation est celui de résilience, que l'on retrouve tant dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, dans les stratégies climatiques de la Banque mondiale, que dans celles du Programme des Nations Unies pour le développement. D'une manière générale, selon ses propres promoteurs dans le cadre du changement climatique,

la résilience est la capacité d'un système d'absorber le changement tout en conservant ses fonctions essentielles, d'arriver à s'auto-organiser, d'avoir la capacité de s'adapter et d'apprendre. La résilience peut s'appliquer à des gens, des lieux, des écosystèmes (Adger, Brown et Waters, 2013 : 696. Je traduis).

Il ne saurait ici être question d'offrir un panorama général de la notion de résilience si étendue aujourd'hui ni d'ailleurs d'en fournir une généalogie, particulièrement complexe dans sa filiation avec l'étude des systèmes socioécologiques (Nadasdy, 2007 ; Walker et Cooper, 2009). D'une notion descriptive à l'origine et appliquée à des propriétés physiques ou biologiques, la résilience est de plus en plus utilisée pour qualifier et orienter des systèmes socioécologiques, des systèmes sociaux et territoriaux, voire des « communautés » ou des individus. La résilience est non seulement constatée, mais elle peut également être produite. C'est une qualité essentielle qui, lorsqu'elle devient une éthique sur le plan individuel, est censée permettre l'adaptation. Ce point est particulièrement clair dans l'introduction d'un des rapports influents qui ont fait émerger la résilience comme référence dans les politiques d'adaptation au changement environnemental :

La résilience est la capacité de s'adapter et de prospérer face aux défis. Ce rapport soutient que lorsque les pauvres réussissent (de manière durable) à agrandir leurs entreprises basées sur des écosystèmes, leur résilience peut s'accroître dans trois directions. Ils peuvent devenir plus économiquement résilients – plus à même de faire face aux risques économiques. Eux, et leurs communautés, peuvent devenir plus socialement résilients – plus aptes à travailler ensemble pour un bénéfice commun. Et les écosystèmes au sein desquels ils vivent peuvent

devenir plus biologiquement résilients – plus productifs et plus stables (WRI, 2008 : ix. Je traduis).

Des chercheurs en géographie, en études du développement, en science politique, etc., débattent du degré auquel il faut orienter les politiques d'adaptation vers une transformation sociale plutôt que de concevoir l'adaptation comme une simple perpétuation de la situation actuelle (par exemple, Hornborg, 2009 ; O'Brien, 2012 ; MacKinnon et Driscoll Derickson, 2013 ; Pelling, 2011). Au-delà de leurs divergences, tous soulignent que l'impératif de résilience correspond à la forme la moins « ambitieuse » de l'adaptation, celle qui vise à perpétuer les rapports de force existants plutôt que de s'y opposer ou de les transformer. Un peu comme le développement durable en son temps, la résilience serait favorisée au sein des organisations internationales, du fait de sa capacité à proposer une apparente solution aux problèmes environnementaux, sans que cette solution remette fondamentalement en cause les rapports sociaux existants, notamment les rapports de propriété, la manière de produire ou de consommer. La résilience offrirait ainsi une porte de sortie « positive » à la crise écologique, en faisant appel à des capacités que l'on pourrait trouver, ou tout du moins produire, chez chacun d'entre nous. Comme le souligne Mark Duffield, « [...] la résilience n'est pas un trait de caractère naturel ou fixé. Elle est une technique de soi qui peut être apprise et enseignée. Avec un entraînement approprié et la volonté d'apprendre, *quiconque peut devenir résilient* » (Duffield, 2012 : 487. Je traduis, l'auteur souligne).

Néanmoins, cette utilisation intensive de la résilience ne la distinguerait guère parmi les dizaines d'autres *buzzwords* qui peuplent l'univers des politiques internationales. Si la résilience connaît désormais une telle diffusion, c'est qu'elle exprime particulièrement bien l'état d'esprit de déploiement néolibéral qui informe les politiques environnementales internationales (Joseph, 2013). En suivant plusieurs spécialistes de l'étude de la résilience, il ne semble pas inutile de situer l'émergence de ce concept en relation avec des transformations des manières de concevoir le monde et d'y agir, autrement dit dans les théories sociales et politiques.

Tant David Chandler (2013) que Jonathan Joseph (2013) insistent sur l'affinité profonde de la résilience avec le développement d'une gouvernamentalité néolibérale (pour Joseph) ou « post-libérale » (pour Chandler). Au-delà de leurs divergences (et j'adhère à l'analyse de Joseph),

les deux soulignent le rôle des théories sociales contemporaines dans l'avènement d'un tel mode de pensée : la focalisation croissante de celles-ci sur les individus, sur leur « capacité d'agir » (*agency*) et plus généralement sur l'abandon des catégories fondamentales, comme celle de structure, au profit d'une conception volontariste et idéaliste du monde social. Or le problème ne tient pas tant aux erreurs scientifiques de ces théories qu'au fait qu'elles sont reprises, amplifiées et justifiées en retour par les institutions politiques qu'elles sont censées décrire. De surcroît, ces théories « ne peuvent pas être considérées comme politiques à proprement parler. Il s'agit de projets éthiques en ce sens que leur but est le travail sur "l'âme" ou plutôt sur les cadres cognitifs internes et les capacités du sujet » (Chandler, 2013 : 141-142. Je traduis).

Cette réorientation des théories sociales implique la réinternalisation de la responsabilité de leur propre situation dans les acteurs eux-mêmes. L'insécurité des populations pauvres devant le changement climatique est présentée non pas comme étant le résultat d'un legs colonial, d'une insertion périphérique dans l'économie capitaliste mondiale, de la persistance du racisme et de l'impérialisme (Hornborg, 2009 ; Nixon, 2011 ; Roberts et Parks, 2006), mais comme le fait de mauvaises institutions nationales, d'un État « en faillite », d'une attitude et de choix stratégiques erronés (Chandler, 2013 ; Taylor, 2009). Dans le même ordre d'idées, Jacqueline Best (2013) observe que les organisations internationales cherchent à redéfinir la pauvreté dans les pays du Sud non plus comme un effet structurel de l'insertion périphérique dans une économie mondiale, mais comme le signe de la « vulnérabilité » des populations concernées. Là encore, l'effet produit par ce déplacement consiste à réinternaliser au sein des individus (plutôt que dans le monde qui les entoure et les rapports sociaux dans lesquels ils sont pris) la responsabilité de leur situation, et donc à modifier le lieu et les moyens d'intervention⁷.

Mais la résilience ne permet pas seulement cette réinternalisation, elle participe également d'une compréhension relativement nouvelle du monde social, pleinement congruente avec les fondements de l'économie



7. C'est d'ailleurs ainsi que l'on peut comprendre le succès récent de l'économie expérimentale du développement, à la Esther Duflo, qui vise à modifier la structure des incitations auxquelles doivent faire face les populations pauvres des pays du Sud. Pour une critique, voir Reddy (2012).

politique néolibérale. Jeremy Walker et Melinda Cooper (2011), dans un article très important, montrent en détail ce que la perspective de la résilience, en particulier dans sa filiation au sein de l'écologie des systèmes et de sa réinterprétation économique, doit à la conception libérale autrichienne, surtout à celle du philosophe et économiste Friedrich von Hayek. Ils interprètent le succès récent de la résilience comme un résultat « de son adéquation idéologique intuitive avec une philosophie néolibérale des systèmes complexes adaptatifs » (Walker et Cooper, 2011 : 144. Je traduis).

En effet, la résilience ne prend tout son sens que comme réponse à un environnement qui est perçu comme en constant changement. Là où les théories sociales classiques postulaient une forme de permanence du monde environnant (que celui-ci soit social ou naturel) et la capacité des acteurs de le comprendre et d'agir pour le transformer, les théories fondées sur la capacité d'agir, dont la résilience serait un avatar (Chandler, 2013), supposent au contraire un environnement fluide, instable, insaisissable, un « état de nature » permanent. Selon ces théories, les agents sociaux font alors preuve de rationalité non pas en tentant de changer les structures dans lesquelles ils se trouvent, mais au contraire en embrassant cette ontologie du mouvement et en développant une éthique de l'action stratégique. Font ainsi preuve de résilience les individus, ou les systèmes, qui témoignent de leur capacité de s'auto-organiser, c'est-à-dire de faire face à l'adversité en l'absence d'institutions politiques de coordination. Il est évident que les qualités attendues de l'individu résilient (autonomie, sens de l'initiative, mobilité, flexibilité) correspondent directement à l'éthique productive de l'individu du néolibéralisme. Mais la conséquence en est qu'en faisant de la capacité de s'adapter une caractéristique propre au système ou à l'individu considéré, la conception de la résilience hypostasie les inégalités de ressources et de pouvoir, et explique par ce biais l'inadaptation de certains individus au monde en changement. Comme le soulignent Walker et Cooper,

la perspective de la résilience n'exige pas tant une adaptation progressive à une norme constamment réinventée qu'une adaptabilité permanente aux extrêmes de la turbulence. Dans ce contexte, l'appel à la sécurité écologique est souvent opéré comme une manière de distinguer ceux qui sont suffisamment résilients pour survivre comme dignes participants dans un

monde globalement intégré, de ceux qui ne sont pas assez, ou trop, résilients (Walker et Cooper, 2011 : 156. Je traduis).

Par exemple, dans des recherches récentes (Felli, 2013 ; Felli et Castree, 2012), j'ai cherché à montrer comment les discours autour desdits « réfugiés climatiques » produits au sein des organisations internationales s'étaient transformés en des discours sur les « migrations climatiques » (ou environnementales) et comment, en conséquence, le statut de « victime » associé à des réfugiés qui cherchent protection a été transformé en « solution », la migration étant comprise comme une stratégie d'adaptation efficace au changement environnemental. Les « migrants environnementaux » sont alors présentés comme des individus entrepreneuriaux et mobiles, dont la circulation à l'échelle de la planète doit être encouragée précisément afin de produire de la « résilience » dans leur territoire d'origine, au moyen des transferts financiers (*remittances*) et du développement des capacités que cette mobilité est censée favoriser. Ainsi, cette stratégie d'adaptation non seulement permet de répondre aux conséquences de la dégradation de l'environnement (sans contester cette dégradation ni ses causes), mais également elle se révèle bénéfique pour l'économie politique mondiale, permettant la perpétuation, voire l'accroissement de l'accumulation du capital. Au contraire, les populations qui demeureraient immobiles face à cette dégradation, « piégées » dans le territoire, seraient en manque de résilience et pourraient devenir des objets d'intervention (Felli et Castree, 2012).

Le point sur lequel il me paraît important d'insister ici est le recadrage de l'adaptation, qui est de moins en moins perçue comme une nécessité imposée par la dégradation de l'environnement, et de plus en plus comme une activité productrice au sein d'un environnement structurellement changeant et imprévisible. Ainsi non seulement s'agit-il de faire face à un changement, mais encore (et surtout) vise-t-on d'une part à constituer ce changement en horizon ontologique, d'autre part à perpétuer l'accumulation (Taylor, 2009). Julian Reid résume parfaitement cet aspect lorsqu'il écrit que

le sujet résilient est un sujet qui doit en permanence s'efforcer de s'adapter au monde. Il n'est pas un sujet politique qui pourrait penser à changer le monde, sa structure et ses conditions de possibilités, afin de se protéger de ce monde. Mais il est un

sujet qui accepte l'état désastreux du monde dans lequel il vit comme condition nécessaire pour pouvoir y participer, et qui accepte l'injonction à se changer lui-même du fait des menaces et dangers qui sont désormais posés comme endémiques (Reid, 2012 : 74. Je traduis).

La contrepartie de cette éthique de l'adaptabilité permanente, c'est la promesse de la possibilité de se réinventer comme un sujet flexible et autonome, « comme une forme nouvelle, meilleure et plus agile de son ancien être » (Duffield, 2012 : 486. Je traduis). À l'inverse, l'aspiration à la stabilité, à la sécurité sociale et environnementale, entre en contradiction avec les attitudes désormais nécessaires au sujet résilient.

CONCLUSION

Dans un monde grevé par les inégalités sociales, économiques, environnementales, la dégradation de l'environnement n'est pas un processus indépendant des logiques de domination et d'exploitation qui structurent les rapports sociaux contemporains (Newell, 2012 ; Horborg, 2009). La dynamique du capitalisme, du sexisme, du racisme et des héritages coloniaux structure les flux de matière, d'énergie, de pollutions à l'échelle de la planète. Face à cette dégradation croissante, plusieurs théories ont cherché, et continuent de chercher, à rendre invisible le problème de la rupture métabolique (notamment en déplaçant ses conséquences dans le temps et dans l'espace) et à proposer des solutions qui visent à perpétuer les rapports de force existants plutôt qu'à les transformer.

L'hypothèse du passage à une nouvelle norme de la politique environnementale internationale structurée autour de l'adaptation et promouvant une éthique de la résilience, si elle peut être confirmée, introduit une inflexion dans ces théories. La promotion de la résilience comme capacité d'effectuer ses propres choix, de s'auto-organiser, de mettre en œuvre des stratégies (individuelles ou communautaires) en dehors d'une structure politique et hors de toute sécurité sociale, et de prospérer sans le soutien d'investissements infrastructurels publics, radicalise la norme de l'environnementalisme libéral dans le sens d'un déploiement néolibéral. Dans ce discours, les victimes de la dégradation environnementale sont posées comme les acteurs de leur propre changement, et comme les agents

possibles non seulement de la perpétuation, mais potentiellement de l'intensification de l'accumulation économique.

RÉFÉRENCES

- ADGER, W. Neil, Katrina BROWN et James WATERS (2011), « Resilience », dans J. DRYZEK, R. NORGAARD et D. SCHLOSBERG (dir.), *Oxford Handbook of Climate Change and Society*, Oxford, Oxford University Press, p. 696-709.
- BERNSTEIN, Steven F. (2001), *The Compromise of Liberal Environmentalism*, New York, Columbia University Press.
- BEST, Jacqueline (2013), « Redefining poverty as risk and vulnerability: shifting strategies of liberal economic governance », *Third World Quarterly*, vol. 34, n° 1, p. 109-129.
- BONEFELD, Werner (2012), « Freedom and the strong State: On German ordoliberalism », *New Political Economy*, vol. 17, n° 5, p. 633-656.
- BRAND, Ulrich (2012), « Green economy – the next oxymoron? No lessons learned from failures of implementing sustainable development », *GALA*, vol. 21, n° 1, p. 28-35.
- CASTREE, Noel (2008), « Neoliberalising nature: the logics of deregulation and reregulation », *Environment and Planning A*, vol. 40, n° 1, p. 131-152.
- CHANDLER, David (2013), *Freedom vs Necessity in International Relations. Human-Centred Approaches to Security and Development*, London, Zed Books.
- CLARKE, Simon (2005), « The neoliberal theory of society », dans Alfredo SAAD-FILHO et Deborah JOHNSON (dir.), *Neoliberalism: A Critical Reader*, Londres, Pluto Press, p. 50-59.
- CROUCH, Colin (2011), *The Strange Non-Death of Neoliberalism*, Cambridge, Polity.
- DUFFIELD, Mark (2012), « Challenging environments: Danger, resilience and the aid industry », *Security Dialogue*, vol. 43, n° 5, p. 475-492.
- DUTERME, Bernard (2013), « Économie verte: marchandiser la planète pour la sauver? », *Alternatives Sud*, vol. 20, n° 1, p. 7-20.
- FELLI, Romain (2008), *Les deux âmes de l'écologie. Une critique du développement durable*, Paris, L'Harmattan.

- FELLI, Romain (2013), «Managing climate insecurity by ensuring continuous capital accumulation: “climate refugees” and “climate migrants”», *New Political Economy*, vol. 18, n° 3, p. 337-363.
- FELLI, Romain, et Noel CASTREE (2012), «Neoliberalising adaptation to environmental change: foresight or foreclosure?», *Environment and Planning A*, vol. 44, n° 1, p. 1-4.
- GINDIN, Sam, et Leo PANITCH (2012), *The Making of Global Capitalism: The Political Economy of American Empire*, Londres, Verso.
- GOUGH, Jamie (2002), «Neoliberalism and socialisation in the contemporary city: opposites, complements and instabilities», *Antipode*, vol. 34, n° 3, p. 405-426.
- HAJER, Maarten A. (1995), *The Politics of Environmental Discourse: Ecological Modernization and the Policy Process*, Oxford, Clarendon Press of Oxford University Press.
- HORNBORG, Alf (2009), «Challenges in conceptualizing environmental load displacement and ecological unequal exchange in the world-system», *International Journal of Comparative Sociology*, vol. 50, n°s 3-4, p. 237-262.
- INGOLD, Karin (2010), «Apprendre pour le futur: une analyse de la politique climatique suisse», *Swiss Political Science Review*, vol. 16, n° 1, p. 43-76.
- JOSEPH, Jonathan (2013), «Resilience as embedded neoliberalism: a governmentality approach», *Resilience*, vol. 1, n° 1, p. 38-52.
- LEMKE, Thomas (2001), «“The birth of bio-politics”: Michel Foucault’s lecture at the Collège de France on neo-liberal governmentality», *Economy and Society*, vol. 30, n° 2, p. 190-207.
- LENTZOS, Filippa, et Nikolas ROSE (2009), «Governing insecurity: contingency planning, protection, resilience», *Economy and Society*, vol. 38, n° 2, p. 230-254.
- LIVERMAN, Diana, et Simon BILLETT (2010), «Copenhagen and the governance of adaptation», *Environment*, vol. 52, n° 3, p. 28-36.
- MACKINNON, Danny, et Kate DRISCOLL DERICKSON (2013), «From resilience to resourcefulness: A critique of resilience policy and activism», *Progress in Human Geography*, vol. 37, n° 2, p. 253-270.
- NADASDY, Paul (2005), «Adaptive co-management and the gospel of resilience», dans Fikret BERKES, Derek ARMITAGE et Nancy DOUBLEDAY (dir.), *Adaptive Co-Management: Collaboration, Learning, and Multi-Level Governance*, Vancouver, UBC Press, p. 208-226.

- NEWELL, Peter (2012), *Globalization and the Environment: Capitalism, Ecology and Power*, Cambridge, Polity Press.
- NIXON, Rob (2011), *Slow Violence and the Environmentalism of the Poor*, Cambridge, Harvard University Press.
- O'BRIEN, Karen (2012), « Global environmental change II: From adaptation to deliberate transformation », *Progress in Human Geography*, vol. 36, n° 5, p. 667-676.
- PATERSON, Matthew (2000), *Understanding Global Environmental Politics: Domination, Accumulation, Resistance*, Londres, Macmillan Press.
- PECK, Jamie (2010), *Constructions of Neoliberal Reason*, Oxford, Oxford University Press.
- PECK, Jamie, et Adam TICKELL (2002), « Neoliberalizing space », *Antipode*, vol. 34, n° 3, p. 380-404.
- PELLING, Mark (2011), *Adaptation to Climate Change. From Resilience to Transformation*, Londres, Routledge.
- RADICE, Hugo (2008), « The developmental state under global neoliberalism », *Third World Quarterly*, vol. 29, n° 6, p. 1153-1174.
- REDDY, Sanjay G. (2012), « Randomise this!: On poor economics », *Review of Agrarian Studies*, vol. 2, n° 2, p. 60-73.
- REID, Julian (2012), « The disastrous and politically debased subject of resilience », *Development Dialogue*, vol. 58, p. 67-79.
- ROBERTS, J. Timmons, et Bradley PARKS (2006), *A Climate of Injustice. Global Inequality, North-South Politics, and Climate Policy*, Cambridge, MIT Press.
- SAAD-FILHO, Alfredo (2010), « Crisis in neoliberalism or crisis of neoliberalism? », dans Leo PANITCH, Greg ALBO et Vivek CHIBBER (dir.), *The Crisis this Time*, Londres, Merlin Press, p. 242-259.
- SAURIN, Julian (2001), « Global environmental crisis as the “disaster triumphant”: The private capture of public goods », *Environmental Politics*, vol. 10, n° 4, p. 63-84.
- SCHIPPER, Lisa (2006), « Conceptual history of adaptation in the UNFCCC Process », *Review of European Community & International Environmental Law*, vol. 15, n° 1, p. 82-92.
- TAYLOR, Marcus (2009), « Displacing insecurity in a divided world: global security, international development and the endless accumulation of capital », *Third World Quarterly*, vol. 30, n° 1, p. 147-162.

- TAYLOR, Marcus (2013), « Climate change, relational vulnerability and human security: rethinking adaptation in agrarian developments », *Climate and Development*, vol. 5, n° 4, p. 318-327.
- TORDJMAN, Hélène, et Valérie BOISVERT (2012), « L'idéologie marchande au service de la biodiversité ? », *Mouvements*, n° 70, p. 31-42.
- VERSCHUUREN, Jonathan (2013), « Legal aspects of climate change adaptation », dans Erkki HOLLO, Kati KULOVESI et Michael MEHLING (dir.), *Climate Change and the Law*, Dordrecht, Springer, p. 257-285.
- WACQUANT, Loïc J. D. (1999), *Les prisons de la misère*, Paris, Raisons d'agir.
- WALKER, Jeremy, et Melinda COOPER (2011), « Genealogies of resilience : From systems ecology to the political economy of crisis adaptation », *Security Dialogue*, vol. 42, n° 2, p. 143-160.
- WORLD BANK (2009), *World Development Report 2010 : Development and Climate Change*, Washington, World Bank.
- WORLD RESOURCES INSTITUTE en collaboration avec UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME, UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME, et WORLD BANK (WRI) (2008), *World Resources 2008 : Roots of Resilience – Growing the Wealth of the Poor*, Washington, WRI.